

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**  
Présents : **16**  
Absents : **10**  
- dont suppléés : **2**  
- dont représentés : **5**  
Votants : **23**  
- dont « pour » : **22**  
- dont « contre » : **0**  
- dont abstention : **1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

**EXCUSES** : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n° 2021/105

**OBJET : MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE INTERCOMMUNALE – LOT N°10 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE ATTRIBUE A ROUSSELET SAS – AVENANT N°1.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n°2019/25 du 27 février 2019 approuvant l'avant-projet définitif de l'opération « Création d'une maison de santé pluridisciplinaire » pour un coût global de 1 600 000 € HT et autorisant la Présidente à signer les marchés à intervenir suite à un appel d'offres lancé selon la procédure adaptée ;

**VU** le marché de travaux MAPA n°2019/25 notifié le 12 juillet 2019 à la SAS ROUSSELET – ZA Bléone – 38 av Beau de Rochas - 04 510 AIGLUN pour un montant de 200 000,00 € HT ;

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier des adaptations techniques se sont avérées nécessaires suite à des imprévus techniques, impliquant des travaux supplémentaires et générant une plus-value globale de **65 600,97 € HT** sur le lot n°10 « Chauffage – Ventilation - Plomberie », soit + **32,80 %** du montant initial du marché ;

**VU** le projet d'avenant n°1 audit marché établi à cet effet ;

**VU** l'avis favorable de la commission « développement économique » réunie le 22 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents, **MM. FRANQUEBALME Jean Pierre, s'étant abstenu ;**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à passer avec l'entreprise ROUSSELET SAS susvisée,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT